

PASSEPORT

AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTEE SANS LES COPIES

Horaires d'accueil du public

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30 à 12h00	Fermé l'après-midi
Mardi, Mercredi	8h30 à 12h00	14h00 à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h00	Fermé l'après-midi
Vendredi	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00

**Prendre impérativement rendez-vous : 03 88 71 52 93**

Demande à faire dans les mairies équipées en station biométrique.

Durée de validité :

**10 ans** pour les majeurs

**5 ans** pour les mineurs

Documents à fournir (original + copie)

**Présence du demandeur majeur et ou du mineur avec un des deux parents obligatoire**

- Le formulaire de demande (cerfa) rempli en noir page 1 – page 1 et 3 pour les mineurs
- La carte d'identité du demandeur + copie
- Pour un mineur : carte d'identité ou passeport du représentant légal + copie
- Le passeport + copie 1ere 2e page ou la déclaration de perte ou de vol
- 1 photo de moins de 6 mois identiques aux normes papier d'identité (non découpées – ne pas les coller)
  
- Une copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois uniquement si vous ne pouvez pas présenter une pièce d'identité sécurisée en cours de validité : carte d'identité, passeport électronique ou biométrique
  
- Un justificatif de domicile récent (voir liste au recto) original + copie
  
- **Pour les mineurs dont les parents sont séparés ou divorcés** : copie du jugement et/ou de la convention
  - En cas de divorce ou séparation justificatif du domicile du parent chez qui l'enfant réside + Copie
  - En cas de garde alternée 1 semaine sur 2 les justificatifs de domicile des deux parents ainsi que la CNI ou le passeport des deux parents devront être fournis + copie
  
- **Pour les femmes** : justificatif du nom marital : copie du livret de famille ou jugement de divorce autorisant à porter le nom de l'ex époux) + copie ou attestation et copie CNI de l'ex-époux  
 En cas de première mention : acte de mariage de moins de 3 mois ou acte de naissance avec mention du mariage ou acte de décès de l'époux.

OU ACHETER LES TIMBRES FISCAUX :

☛ Débit de Tabac ou Centre des Impôts pour les timbres fiscaux format papier

Ou

☛ Sur le site : [timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr) pour le timbre fiscal dématérialisé (depuis le 2 Mars 2015)

Majeur	86 €
Moins de 15 ans	17€
De 15 à 18 ans	42€

### Justificatifs de domicile admis

- avis imposition ou non imposition, taxe d'habitation
- titre de propriété, quittance assurance habitation
- facture de gaz, électricité, eau, téléphone fixe ou mobile (facture électronique acceptée – ramener 1 exemplaire imprimé)

**Pour les 18-25 ans hébergés par leurs parents** qui ne peuvent apporter aucun document cité ci-dessus : un certificat d'hébergement du parent + une pièce d'identité du parent + un justificatif de domicile du parent

### 3. Conseils aux voyageurs

Pour obtenir visas, vaccination ...Consultez le site [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) Conseil aux voyageurs

### Retrait des passeports :

#### Délai de retrait 3 mois impératif

Passé ce délai les passeports sont retournés en Préfecture pour destruction - Présence obligatoire du demandeur car reprise empreinte à partir de 12 ans –

Pas de rendez-vous - horaires

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30 à 12h00	Fermé l'après-midi
Mardi, Mercredi	8h30 à 12h00	14h00 à 17h30
Jeudi	8h30 à 12h00	Fermé l'après-midi
Vendredi	8h30 à 12h00	14h00 à 17h00
1 <sup>er</sup> Samedi du mois	8h30 à 12h00	Fermé l'après-midi